



Union des Villes et  
Communes de Wallonie asbl  
Fédération des CPAS



FÉDÉRATION DES CPAS BRUXELLOIS  
FEDERATIE VAN BRUSSELSE OCMW'S  
BRULOCALIS ASSOCIATION VILLE & COMMUNES DE BRUXELLES  
VERENIGING STAD & GEMEENTEN VAN BRUSSEL

VVSG

Vos ref. :

Nos ref. : LV/KZ/WD/ALV/PEC/GEM/2022-42

Vos corresp. :

UVCW Alain VAESSEN 081.24.06.50

VVSG Peter COUSAERT 02.211.56 30

Brulocalis Georgy MANALIS 02.238.51.56

Annexe :

---

Bruxelles, le 8 juillet 2022

Monsieur le Premier Ministre,  
Mesdames les Vices-Premières Ministres,  
Messieurs les Vices-Premiers Ministres,  
Madame la Secrétaire d'État,

**Concerne : *Suppression du code 207 - Impact sur les CPAS.***

Selon nos informations, plusieurs mesures auraient été prises en Kern, ce mercredi 5 juillet 2022, afin de pallier la saturation du réseau d'accueil. Parmi celles-ci, figurerait un élargissement des catégories de personnes séjournant en structure d'accueil pouvant bénéficier d'une demande de suppression du code 207, ce qui a pour conséquence que ces personnes peuvent introduire une demande d'aide sociale auprès des CPAS si elles se trouvent en état de besoin.

Nous nous étonnons qu'une telle décision n'ait pas été concertée avec le secteur et singulièrement les CPAS et leurs Fédérations.

Les conditions et les modalités qui nous sont, pour l'heure, communiquées laissent à penser que les CPAS seront directement impactés par cette décision. Deux conditions nous posent spécifiquement problème :

- la première fait référence à la nécessité que la personne dispose d'un travail (copies du contrat de travail et de la fiche de paie) ou soit en perspective de travail (preuves démontrant le travail ou perspectives d'engagement à court terme). La nuance est importante puisque dans le second cas, les CPAS seront directement impactés par des personnes quittant les structures et se trouvant, potentiellement, sans ressources pour subvenir à leurs besoins ;
- la seconde condition concerne une solution d'hébergement. Pour remplir cette condition, il suffirait que la personne concernée fournisse une adresse. Cela ne donne aucune garantie que la solution d'hébergement soit durable ni que la personne puisse s'inscrire à cette adresse-là. En conséquence, le risque est que la personne se retrouve sans-abris et ne reçoive pas les courriers importants concernant sa procédure.

Pour rappel, les CPAS doivent déjà faire face aux conséquences des crises sanitaires, énergétiques, ukrainiennes et, par ailleurs pour la Wallonie, à celles liées aux inondations.

Toute décision impactant notre structure sociale doit impérativement tenir compte de cette situation et dès lors être préalablement concertée avec le secteur.

Avant toute annonce officielle et/ou circulaire de mise en pratique de cette décision, si celle-ci est confirmée, nous demandons une concertation dans les plus brefs délais afin de trouver des pistes de solution pour éviter des conséquences préjudiciables pour les CPAS.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Premier Ministre, en l'expression de notre considération distinguée.



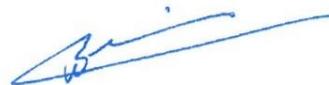
Luc VANDORMAEL

Président de la Fédération  
des CPAS de l'Union des  
Villes et Communes de  
Wallonie



Khalid ZIAN

Président de la Fédération des  
CPAS bruxellois  
Brulocalis



Wim DRIES

Voorzitter van de Vereniging van  
Vlaamse Steden en Gemeenten

*Ce courrier est adressé à :*

- *Alexander De Croo, Premier Ministre*
- *Pierre-Yves Dermagne, Vice-Premier Ministre et Ministre de l'Economie et du Travail ;*
- *Sophie Wilmès, Vice-Première Ministre et Ministre des Affaires étrangères, des Affaires européennes et du Commerce extérieur, et des Institutions culturelles fédérales ;*
- *Georges Gilkinet, Vice-Premier Ministre et Ministre de la Mobilité ;*
- *Vincent Van Peteghem, Vice-Premier Ministre et Ministre des Finances, chargé de la coordination de la lutte contre la fraude ;*
- *Frank Vandenbroucke, Vice-Premier Ministre et Ministre des Affaires sociales, de la Santé publique ;*
- *Petra De Sutter, Vice-Première Ministre et Ministre de la Fonction publique, des Entreprises publiques, des Télécommunications et de la Poste ;*
- *Vincent Van Quickenborne, Vice-Premier Ministre et Ministre de la Justice, chargé de la Mer du Nord ;*
- *Nicole De Moor, Secrétaire d'Etat à l'Asile et la Migration, chargé de la Loterie nationale, adjoint à la Ministre de l'Intérieur, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique.*

*Copie de la présente est adressée pour information à :*

- *Alexandre Lesiw, Président du SPP Intégration sociale ;*
- *Michael Kegels, Directeur général de Fedasil.*